



MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION

CONTEXTE

- Droits d'inscription aux programmes de l'International Academy = 8 €/h.
 - droits forfaitaires, pour tous les programmes,
 - situés dans une moyenne basse au vu des tarifs pratiqués ailleurs pour des formations équivalentes – par souci de ne pas opérer une sélection avant tout financière.
- Fixés par le Comité de Pilotage « Services des Relations Internationales » de l'International Academy (il y a 2 CoPils : SRI et pédagogique) le 13 octobre 2011.
- Entérinés par le CA du PRES ULNF le 12 décembre 2011.
- Droits inchangés depuis lors (2011).
- Le CoPil SRI du 1^{er} avril 2016 prévoit de soumettre au CA de la ComUE LNF une augmentation de ce tarif horaire après la session 2016 (5^e session estivale), soit à l'automne 2016 pour une mise en application dès 2017.

PROPOSITION

Le CoPil SRI du 21 novembre 2016, au vu des éléments suivants :

- parangonnage réalisé selon les critères de plus grande similarité possible,
- nécessité de valorisation des deux missions de l'IA : accueil & accompagnement, évaluation & formation,
- intégration dans les programmes de l'International Academy d'un Test de Connaissance du Français Tout Public (TCF-TP) pour les étudiants devant atteindre le niveau B2 avant l'entrée dans les cursus d'études – tarif du TCF-TP : 100 €/étudiant –,

➔ décide unanimement :

- d'éviter la dégressivité, de continuer de privilégier la clarté et la simplicité en maintenant le principe d'un tarif horaire unique pour tous les programmes,
- de ne pas distinguer les services apportés par des tarifs à la carte (accueil vs formation, par exemple),
- de préserver la lisibilité en évitant la déclinaison de coûts (frais de dossier, par exemple) au profit d'un tarif forfaitaire,

➔ propose au vote du CA de la ComUE LNF du 12 décembre 2016 un montant unique des droits d'inscription à 10 €/h.